

Québec français



La réforme de l'orthographe

Pierrette Vachon-L'Heureux

Numéro 80, hiver 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44762ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vachon-L'Heureux, P. (1991). La réforme de l'orthographe. *Québec français*, (80), 67-68.

La réforme de l'orthographe

Pierrette VACHON-L'HEUREUX

De par le mandat de normalisation linguistique que la Charte de la langue française lui confie, l'Office de la langue française s'intéresse au premier chef aux travaux menés en matière de « rectifications orthographiques » en France. L'Office se réjouit d'avoir été amené à participer à la rédaction de propositions qui furent acheminées auprès du Groupe d'experts français par le président du Conseil de la langue française du Québec à qui le gouvernement avait confié la tâche de nous représenter.

Le Rapport du Groupe de travail sur les rectifications de l'orthographe qui témoigne de l'état actuel des travaux présente des propositions portant sur l'emploi du trait d'union, le pluriel des mots composés et des mots empruntés, le tréma et les accents y compris les vertes en -eler et -eter, l'accord du participe passé des verbes pronominaux, et enfin, les anomalies des séries désaccordées, des emprunts et des dérivés des noms en -an et en -on. Ces sujets de réforme font l'objet d'étude et d'analyse depuis le début du siècle, plus particulièrement depuis 1940. Il faut donc se réjouir de voir enfin poindre à l'horizon quelques solutions.

Toutefois, tout comme au Québec les avis de l'Office de la langue française ne deviennent officiels (et par conséquent s'intègrent dans l'ensemble des normes langagières de l'Administration) qu'après publication à la *Gazette officielle du Québec*, de même, en France, les décisions gouvernementales ne deviennent officielles qu'après publication à l'un des journaux officiels. Il convient donc de prendre connaissance de ces propositions, de bien identifier les grandes tendances privilégiées et d'attendre l'officialisation qui ne saurait tarder. On se rappelle qu'en France il avait été prévu que les rectifications seraient enseignées dès la rentrée scolaire de 1991.

Alors, et seulement alors, il conviendra de mettre au point un projet d'implantation. Le ministère de l'Éducation veillera

à instrumenter l'implantation dans le monde de l'enseignement. L'Office de la langue française veillera à assurer la diffusion la plus efficace possible des décisions prises ainsi que le conseil le plus éclairé sur les actions à entreprendre aux langagiers et langagières de l'Administration ainsi qu'aux usagers de ses services d'assistance linguistique à la grandeur du territoire du Québec.

Souhaitons que ces perspectives de réforme nous permettent d'atteindre notre objectif d'une simplification éclairée qui vise à un apprentissage plus aisé du français grâce à une plus grande systématisation de notre code. La qualité de la langue officielle du Québec, gage de la permanence de la francisation, ne saurait que s'en trouver confortée.

Tableau synthèse des rectifications de l'orthographe

I. Rectifications s'adressant au grand public.

Première partie : Ce qui s'adresse au grand public et qui pourra être enseigné dans les plus brefs délais.

1) L'usage du trait d'union dans les mots composés.

Extension de la soudure :

- croquemitaine, piquenique, quotepart, etc.
- avec les particules « contre, entre » : à contrecourant (comme à contresens), s'entraîner (comme s'entraider)
- avec les préfixes latins ou grecs : extra, intra, ultra, infra, supra : extraconjugal (comme extraordinaire)
- mots composés à partir d'onomatopées : blabla, tamtam
- mots composés d'origine latine ou étrangère : cowboy, weekend, statuquo, etc.
- mots composés sur thèmes « savants » (en o-, etc.) : autovaccin, cinéroman, etc.

2) Le trait d'union dans les nombres.

L'usage du trait d'union sera étendu aux numéraux formant un nombre complexe, en-deçà et au-delà de cent. Exemple : il lit la page cent-soixante-et-onze.

3) Le singulier et le pluriel des mots composés.

Prendront une marque du pluriel finale seulement quand le nom composé est lui-même au pluriel :

- Les noms composés d'un verbe et d'un nom : un pèse-lettre, des pèse-lettres.
- Les noms composés d'une préposition et d'un nom : un après-midi, des après-midis.

4) Le pluriel des mots empruntés.

On accentuera l'intégration des mots empruntés en leur appliquant les règles du pluriel du français. Ils formeront régulièrement leur pluriel en s : des matchs, des lieds, des solos, des maximums, des médias, un ravioli, des raviolis, des ossobucos, des weekends, etc.

5) Le circonflexe.

On ne l'utilisera plus sur i et u, sauf dans :

- les infinitifs de verbes en -âtre (à la demande de l'Académie Française) : nâtre, paraître, etc.
- le passé simple (1^{re} et 2^e personnes du pluriel) et le subjonctif imparfait (3^e personne du singulier) : « Nous réclamâmes qu'il prit la parole ».
- cinq cas où le circonflexe permet des distinctions utiles : crû et il croît (verbe croître), dû (verbe devoir), jeûne, mûr, sûr.

6) Le tréma.

On le placera sur la voyelle prononcée dans aigüe, etc.
On étendra son usage à argüier, il argüe, gageüre, etc.

7) L'accent (grave ou aigu) sur le e :

- on munira d'un accent : asséner, réfréner, etc.
- on modifiera l'accent : allègrement, évènement, aimè-je, puissè-je, etc.
- on alignera sur le type semer les futurs et conditionnels : je considèrerai, je considèrerais, etc.

8) Verbes en -eler et -eter.

On les conjuguera sur le modèle de peler et d'acheter : il ruissèle, j'époussète, etc. (exception : appeler, jeter, et leurs dérivés, parmi lesquels on rangera interpeler. Leurs dérivés en -ment suivront : ruissèlement, etc.

9) Le participe passé des verbes pronominaux.

Le participe passé de laisser suivi d'un infinitif sera aligné sur celui de faire, qui reste invariable dans ce cas (même quand l'objet est placé avant le verbe, et même avec l'auxiliaire avoir) : elle s'est laissé séduire (comme elle s'est fait féliciter), je les ai laissé partir (comme je les ai fait partir), etc.

10) Les anomalies.

Les propositions de l'Académie (1975) seront reprises ainsi que quelques autres séries brèves : combattif (au lieu de combatif), persiflage (persiflage), groseiller (groseillier), greloter (grelotter), corole (corolle), douçâtre (douceâtre), etc.

II. Recommandations s'adressant aux spécialistes de la langue.

1) Le trait d'union.

On conservera les principes actuels, qu'on appliquera plus systématiquement. On poursuivra l'action de l'Académie Française : suppression du trait d'union de mots bien ancrés dans l'usage et sentis comme unités lexicales. Dans les composés sur thèmes « savants », on systématisera la soudure.

2) L'accent circonflexe.

On ne l'utilisera plus dans la création de mots nouveaux, ni dans la transcription d'emprunts.

3) Anomalies dans les emprunts.

On n'utilisera pas les signes diacritiques étrangers inutiles en français, ou n'appartenant pas à l'alphabet français actuel, et on ne cherchera pas à les remplacer : fuhrer (au lieu de führer), nirvana, devanagari (nirvāna, devanāgari), etc. On privilégiera les graphies les plus proches du français : des licohis, un enfant ouzbek, un bogie. Terminaison anglaise -er : on écrira kidnappeur (verbe kidnapper) mais bestseller (pas de verbe correspondant).

4) Dérivés de noms en -an et en -on.

Dans l'écriture de mots nouveaux le N simple sera préféré : réunionite, etc.